



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 mai 2024

Délibération n° CP-2024-3261

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attributions de subvention de fonctionnement à l'association Nouvel institut franco-chinois pour son programme d'actions 2024 dans le cadre de la convention triennale 2023-2025

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

Commission permanente du 27 mai 2024**Délibération n° CP-2024-3261**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attributions de subvention de fonctionnement à l'association Nouvel institut franco-chinois pour son programme d'actions 2024 dans le cadre de la convention triennale 2023-2025

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte et objectifs de la Métropole

Engagée dans des partenariats de territoire à territoire, la Métropole a une longue tradition d'échanges internationaux. Elle contribue ainsi, à son échelle, et sur la base des compétences dont elle dispose, à apporter des réponses aux grands objectifs internationaux que les Nations-Unies ont adoptés pour une mondialisation plus juste et plus solidaire.

Ces objectifs entendent répondre aux défis du XXI^{ème} siècle que sont la croissance et la mobilité urbaines, les innovations et l'adaptation aux changements climatiques, les conséquences des instabilités géopolitiques mondiales, les interdépendances socio-économiques, le développement d'activités économiques et des emplois et le vivre ensemble.

Pour ce faire, la Métropole travaille aussi avec l'ensemble des acteurs locaux de son territoire, qui développent des actions à l'international et qui sont détenteurs d'expériences et de savoir-faire spécifiques avec un réel potentiel d'expertise, d'innovation et de mobilisation.

Dans ce cadre, elle peut soutenir des actions menées par ceux d'entre eux qui présentent des actions cohérentes avec les principaux axes stratégiques de son intervention à l'international : stratégie Europe et animation territoriale sur les politiques européennes, coopérations internationales bilatérales géographiques et thématiques, coopération au développement avec les pays émergents, internationalisation du territoire, promotion de la francophonie, information et sensibilisation des citoyens, notamment les publics jeunes, aux thématiques internationales permettant de mieux connaître les cultures du monde et les grands enjeux mondiaux.

Concernant le soutien aux acteurs locaux développant des actions internationales, la Métropole a lancé, depuis 2017, une procédure d'appel à projets annuel pour le financement, par voie de subventions, d'initiatives relevant de sa compétence.

Ainsi, chaque année, ce sont environ 75 structures qui sont soutenues financièrement par la Métropole pour déployer une action ou un projet spécifique, en lien avec l'un des trois grands objectifs de la politique internationale de la collectivité : interculturalité, éducation à la citoyenneté européenne et mondiale, solidarité internationale.

De manière complémentaire à cet appel à projets, et au regard des projets déposés chaque année dans ce cadre, la Métropole a souhaité construire un partenariat pérenne et durable avec certains des acteurs institutionnels et associatifs de son territoire, afin de leur permettre d'agir, sur leur champ d'actions, de manière plus permanente et en ayant une meilleure visibilité sur le soutien de la Métropole à moyen terme.

Ainsi, par délibérations du Conseil n° 2023-1596 du 27 mars 2023 et de la Commission permanente n° CP-2023-2449 du 10 juillet 2023, la Métropole a apporté son soutien aux quatre structures suivantes sur une durée de trois ans et a conclu avec elles une convention de partenariat triennale pour la période 2023-2025 :

- l'association Nouvel institut franco-chinois,
- l'association Africa 50,
- l'association Maison des Européens de Lyon,
- la Maison des solidarités locales et internationales.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2024-3110 du 8 avril 2024, la Métropole s'est engagée de la même manière avec le Goethe Institut Lyon pour la période 2024-2026.

La présente délibération a pour objet de présenter l'activité et les engagements annuels de l'association Nouvel institut franco-chinois ainsi que l'attribution de la subvention de la Métropole pour l'année 2024.

II - L'association Nouvel institut franco-chinois

L'association Nouvel institut franco-chinois a été créée en 2014 dans le but :

- de promouvoir et développer les relations entre Lyon et la Chine dans tous les domaines et, notamment, les domaines universitaires, scientifiques, artistiques, culturels, intellectuels, économiques, touristiques, sportifs,
- de gérer et d'animer un centre pour la promotion des relations entre la Chine et Lyon ainsi que le Musée de l'institut franco-chinois de Lyon, sis 2 rue Sœur Bouvier à Lyon 5ème,
- de conserver et mettre en valeur l'histoire et la mémoire de l'institut franco-chinois ayant accueilli au fort Saint-Irénée des étudiants chinois de 1921 à 1946.

Depuis, l'association Nouvel institut franco-chinois a construit une stratégie cohérente afin de créer des espaces d'échanges, de réflexion et d'expression prenant en compte la présence de la Chine sur le territoire de la Métropole. L'association Nouvel institut franco-chinois, à travers ses commissions thématiques (associative, culturelle, académique et économique), coordonne les différents acteurs et anime le territoire métropolitain.

L'association Nouvel institut franco-chinois compte 16 associations membres souhaitant contribuer à animer le territoire métropolitain en donnant à voir et à partager la culture chinoise et les traditions culinaires ou sportives. L'association se positionne, auprès d'elles, pour permettre à leurs actions d'être accessibles à toutes et tous, dans un souci d'équité et d'égalité. Elle est aussi au contact de structures associatives du 5ème arrondissement et développe une programmation culturelle et des médiations adaptées à un public de jeunes enfants et de leurs familles.

Outre son programme d'événements ouverts à tous les publics, l'association Nouvel institut franco-chinois organise également des événements destinés au secteur économique et académique.

1° - Compte-rendu d'activité pour l'année 2023 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° 2023-2449 du 10 juillet 2023, la Métropole a attribué à l'association Nouvel institut franco-chinois une subvention d'un montant de 40 000 € pour son programme d'actions 2023 comprenant les actions suivantes :

a) - Programmation culturelle

Tout au long de l'année, l'association Nouvel institut franco-chinois a animé le territoire avec des actions menées au sein du fort Saint-Irénée et hors les murs. En 2023, elle a pris part et a proposé une programmation dédiée lors des différents temps forts suivants :

- la Nuit des musées le 13 mai 2023,
- le Mai d'Adèle, *week-end* dédié à l'art contemporain (accueil de la table ronde et visite),
- le concert pour la Fête de la musique le 21 juin 2023,
- les Journées du patrimoine les 16 et 17 septembre 2023.

L'association a proposé sa propre programmation :

- la 7^{ème} édition du festival les Baguettes Magiques les 1^{er} et 2 juillet 2023. Environ 300 participants ont pris part à ce festival culinaire, dont la thématique portait sur le végétal, l'agriculture urbaine, l'alimentation durable pour tous, y compris dans les cuisines dites du monde. Cette édition a été marquée par le succès de la soirée *Street Food* avec des projections de film. Les conférences et ateliers du dimanche après-midi étaient complets.

- trois expositions temporaires d'art contemporain :

. Paysage des autres de l'artiste Yang Yi, du 6 février au 23 avril 2023 : 650 visiteurs ; 11 ateliers pour enfants ; six visites guidées,

. Inferno et Elysium de l'artiste Ren Han, du 13 mai au 21 juillet 2023 : 1 045 visiteurs ; deux ateliers pour enfants ; 10 visites guidées pour collégiens, lycéens et étudiants de la région motivés par des spécialités de langue chinoise et/ou arts et design,

. Parce que c'est la Lune qui éclaire nos nuits de l'artiste Huang Xiaoliang, du 13 septembre au 2 décembre 2023 : 1 340 visiteurs ; 13 ateliers pour enfants ; huit visites guidées pour collégiens et lycéens ;

- la fréquentation du musée en augmentation en 2023 avec 3 745 personnes qui ont été accueillies. Depuis début octobre 2023, le musée est ouvert les 1^{er} et 3^{ème} samedi après-midi de chaque mois, afin de permettre au public indisponible en semaine de venir découvrir le lieu et les expositions temporaires.

b) - Animation économique

La 3^{ème} édition des rencontres économiques de l'association Nouvel institut franco-chinois a été organisée le 30 novembre 2023, à l'amphithéâtre Charles Mérieux de l'École normale supérieure de Lyon, sur la thématique de la transformation économique : vers une société bas carbone, les solutions françaises et chinoises :

- 226 participants en présentiel (+ 70 % par rapport à 2022) et 79 participants en visio-conférence,
- huit délégations chinoises avec 41 représentants. La plupart de ces délégations ont pris part à l'une des tables rondes de la journée,
- deux signatures de partenariat : renouvellement de l'engagement avec *East China Normal University* et lettre d'intention entre le Nouvel institut franco-chinois et le *Beijing Institute of Technology*.

2° - Programme d'actions pour 2024 et plan prévisionnel de financement

L'année 2024 est marquée par la célébration du 60^{ème} anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la République Française et la République Populaire de Chine. Dans ce cadre, la France et la Chine ont lancé l'année franco-chinoise du tourisme culturel, qui a pour objectif de promouvoir la France comme destination touristique et culturelle auprès du public chinois.

De nombreuses manifestations organisées tout au long de l'année, dans plus d'une trentaine de villes chinoises, mettront en valeur le patrimoine matériel et immatériel français, la vitalité de sa scène artistique, de ses industries culturelles et créatives. De prestigieuses institutions françaises, telles que le Château de Versailles, le Mobilier national ou encore le Ballet de l'Opéra national de Bordeaux, présenteront une programmation exceptionnelle afin de faire découvrir la création artistique française classique comme contemporaine, de la musique aux métiers d'art, en passant par le cinéma ou la littérature.

L'association Nouvel institut franco-chinois travaillera à mettre en valeur cet anniversaire sur le territoire de la Métropole, notamment au travers :

- de sa programmation culturelle :

. avec deux expositions temporaires d'art contemporain dans le musée du Nouvel institut franco-chinois,

. dans le cadre de la Biennale d'art contemporain de Lyon et la proposition d'un parcours artistique avec cinq artistes contemporains dans cinq lieux de la Métropole. Ce projet, résolument ouvert à tous les publics, dont les enfants, a pour objectifs principaux de promouvoir, valoriser et faire découvrir les artistes contemporains chinois ainsi que de contribuer à la qualité des propositions de la Biennale, en recherchant des passerelles avec l'art contemporain chinois ;

- de trois jours de festival : les Baguettes Magiques les 5, 6 et 7 juillet 2024,

- de sa participation aux événements culturels locaux et nationaux : Nuit des Musées, Journées européennes du Patrimoine, Mai d'Adèle, Fête de la musique, Fêtes consulaires, Silk In Lyon,

- de sa programmation estivale entre mi-juin et mi-juillet : ateliers, conférences, concerts, projections de films, spectacles. Cette année aura lieu le lancement des Estivales du Nouvel institut franco-chinois, appellation regroupant les activités culturelles qui seront proposées en début d'été,

- de l'organisation d'une conférence commémorative sur Shen Lianzhi, étudiant de l'institut franco-chinois (en juillet).

Par ailleurs, l'association Nouvel institut franco-chinois continuera en 2024 d'animer les liens entre le territoire métropolitain et la Chine :

- internationalité du territoire et liens avec les publics prioritaires :

. organisation d'ateliers pour les jeunes publics éloignés de la culture en lien avec les Maisons des jeunes et de la culture, les centres sociaux et les Maisons de l'enfance de la Métropole (objectif de 40 à 50 ateliers sur l'année),

. la volonté de mieux communiquer auprès des étudiants chinois accueillis dans la résidence du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires Fort Saint-Irénée, adjacent au Nouvel institut franco-chinois, et de faciliter leur intégration sur la Métropole ;

- l'organisation de visites du Nouvel institut franco-chinois pour les collégiens de la Métropole ;

- l'animation économique :

. édition annuelle des rencontres économiques en novembre (dates à déterminer),

- la programmation des matinales de l'association Nouvel institut franco-chinois : temps d'échanges sur des thématiques liées à l'interculturalité, ou sur des questions juridiques, d'assurances et des enjeux liés à la communication en Chine ;

- la fédération des acteurs académiques ;

- le soutien de l'association Nouvel institut franco-chinois à la Métropole lors des accueils de délégations chinoises :

. les actions menées par l'association Nouvel institut franco-chinois, sur la période 2023-2025, viennent en complémentarité de celles menées par la Métropole et permettent de développer le dialogue et les échanges interculturels lors de l'accueil de délégations chinoises à Lyon, notamment, grâce à la visite des collections permanentes du Musée.

Le budget prévisionnel pour l'année 2024 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	14 000	ventes, prestations	2 000
services extérieurs	45 500	subventions d'exploitation dont :	91 000
autres services extérieurs	210 900	<i>Région Auvergne-Rhône-Alpes</i>	<i>36 000</i>
charges de personnel	217 000	<i>Métropole</i>	<i>40 000</i>
		<i>Ville de Lyon</i>	<i>15 000</i>
		autres produits dont :	394 400
		<i>cotisations</i>	<i>12 000</i>
		<i>remboursements ASP / mécénat (emplois aidés)</i>	<i>382 400</i>
Total	487 400	Total	487 400

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'association Nouvel institut franco-chinois dans le cadre de son programme d'activités pour l'année 2024.

L'attribution de cette subvention s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat triennale conclue le 26 juillet 2023 entre la Métropole et l'association Nouvel institut franco-chinois, et fait l'objet d'une convention de subvention annuelle définissant, notamment, les modalités de versement de la subvention pour 2024 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'association Nouvel institut franco-chinois dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2024,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Nouvel institut franco-chinois, telle que jointe au dossier, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 40 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 mai 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-322477-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
